

Déclaration de conformité au RGAA

Déclaration de conformité au référentiel général d'accessibilité pour les administrations (RGAA) du site des [Médiathèques de Plaine Commune](#).

Date de réalisation

La présente déclaration a été établie sur la base des résultats d'un audit d'accessibilité réalisé par [BrailleNet](#) en date du 18 septembre 2017 et de vérifications complémentaires réalisées par [Tosca consultants](#) en date du 27 novembre 2018.

Version du RGAA de référence

[RGAA version 3 2017](#)

Niveau de conformité visé : double A (AA)

Nom et adresse email du déclarant

À compléter : indiquer le nom et l'adresse e-mail du référent ou du responsable *accessibilité*.

Technologies utilisées sur le site

HTML, CSS, JavaScript.

Méthodes et outils utilisés pour procéder aux vérifications d'accessibilité

Les vérifications ont été effectuées critère par critère conformément à la [méthodologie de tests du RGAA](#).

Agents utilisateurs et technologies d'assistance

Les tests de compatibilité avec les technologies d'assistance ont été effectués au moyen d'un navigateur et d'un lecteur d'écran conformément à la [base de référence](#) du RGAA.

Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

Les vérifications ont été effectuées sur la base d'un échantillon constitué des pages suivantes :

1. [Accueil](#)
2. [Le réseau des médiathèques](#)
3. [S'inscrire, emprunter et réserver](#)
4. [FAQ](#)
5. [Livres, CD, DVD...](#)
6. [Agenda](#)
7. [Débats citoyens et ateliers philo](#)
8. [Je me connecte](#)
9. [Je crée un compte - Étape \(2/2\)](#)
10. [Recherche](#)
11. [Notice](#)
12. [Festival Hors Limites](#)
13. [Les sélections](#)
14. [Mentions légales et copyright](#)
15. [Aide](#)
16. [Welcome to the Plaine Commune libraries!](#)

Résultat des tests

Le résultat des tests est le suivant :

- Conforme : 62 critères.
- Non conforme : 7 critères.
- Non applicable : 33 critères.

Le site est partiellement conforme au RGAA (90% des critères applicables).

Non-conformités

- Critère 6.2 [A] : Le titre de certains liens n'est pas toujours pertinent.
- Critère 7.1 [A] : Certains scripts ne sont pas compatibles avec les technologies d'assistance. C'est en particulier le cas du menu principal et des accordéons situés à la page [FAQ](#).
- Critère 8.2 [A] : Le code source de certaines pages présente des erreurs de validation. C'est en particulier le cas de la page [FAQ](#) et de la page [Aide](#).
- Critère 10.4 [AA] : Le texte ne reste pas toujours lisible lorsque la taille des caractères est augmentée à 200%. C'est en particulier le cas pour le menu principal et certains boutons de formulaires.
- Critère 11.10 [A] : Dans les formulaires, le contrôle de saisie pourrait être amélioré.
- Critère 11.11 [AA] : En cas d'erreur de saisie, des suggestions de correction pourraient être données.
- Critère 13.2 [A] : En cas d'ouverture de nouvelle fenêtre, l'utilisateur n'est pas toujours averti.

Dérogations

Dérogations pour les contenus non contrôlés provenant de sources extérieures :

- Critère 1.1 [A] – Alternatives textuelles : page [Le réseau des médiathèques](#) (dérogation pour les images provenant des cartes Google Maps).
- Critère 1.3 [A] – Alternatives textuelles pertinentes : page [Le réseau des médiathèques](#) (dérogation pour les images provenant des cartes Google Maps).
- Critère 8.7 [AA] – Changements de langue. Page [Recherche](#) et page [Notice](#) : dérogation pour les titres en langue étrangère (le code langue n'est pas indiqué dans les données source).

Droit à compensation

Nous vous rappelons qu'en vertu de l'article 11 de la [Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées](#) « *La personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie.* »

Si vous constatez un défaut d'accessibilité vous empêchant d'accéder à certaines informations ou à certains services, nous nous engageons à mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de vous donner accès, dans un délai raisonnable, à ces informations ou à ces services, que ceux-ci fassent l'objet d'une dérogation ou non.

Contact

Si vous constatez un défaut d'accessibilité ou si vous souhaitez faire valoir votre droit à compensation, n'hésitez pas à [nous contacter](#).

Défenseur des droits

Si vous n'obtenez pas de réponse rapide de notre part après nous avoir signalé un défaut d'accessibilité ou demandé de faire valoir votre droit à compensation, vous êtes en droit de faire parvenir vos doléances ou une demande de saisine au [Défenseur des droits](#).